



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIES PONT**

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 24 juin 2010

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents Au Conseil | En exercice | Ont pris part au vote |
|-------------------------|----------------|--------------------------|
| 33 | 33 | 33 |

Date de la convocation
15 juin 2010

Date d'affichage
15 juin 2010

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Service de l'urbanisme –
Délégation totale du droit de
préemption à l'EPF PACA sur le
secteur des LAUGIERS.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth.

Procurations :

ROUX Jean-Paul donne procuration à **COIQUAULT Jean-Pierre**,
FOREST Marie-Paule donne procuration à **CHASTAIGNET Elisabeth**

Absents : aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Préambule

Par sa délibération du 30 octobre 2008, la commune de Sollies-Pont a confié à l'EPF PACA une mission de veille et de maîtrise foncière sur le secteur des Laugiers.

A la suite de la délibération du 5 novembre 2009, l'établissement public foncier de Provence Alpes Côte d'Azur (EPF PACA) a sollicité du préfet du Var une procédure de déclaration d'utilité publique sur le secteur sud des Laugiers en se fondant sur le périmètre de la zone 1NA du plan d'occupation des sols.

Cette procédure est en cours.

Par arrêté du 17 février 2010, le préfet du Var a autorisé l'ouverture d'enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire. Le 3 mai 2010, le commissaire enquêteur a rendu ses rapports avec un avis favorable.

Conformément à la convention opérationnelle d'impulsion et de réalisation conclue le 9 février 2009 avec l'établissement public foncier Provence Alpes Côte d'Azur (EPF PACA) sur le quartier de la gare et le secteur des Laugiers, il convient de permettre à l'EPF PACA d'exercer le droit de préemption urbain sur le périmètre

d'intervention précisé à l'annexe 1 afin de lui permettre de saisir les opportunités foncières à intervenir dans le cadre de cette procédure.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 221-1,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L. 11-1 et suivants,

Vu la convention opérationnelle d'impulsion et de réalisation conclue le 9 février 2009 avec l'établissement public foncier Provence Alpes Côte d'Azur (EPF PACA) sur le quartier de la gare et le secteur des Laugiers,

Vu l'avenant à cette convention conclu le 1^{er} juillet 2009 intégrant le secteur des Terrins,

Vu la délibération du Conseil municipal du 21 décembre 1987 par laquelle le droit de préemption a été institué sur la zone UA du POS de la commune,

Vu la délibération du conseil municipal du 14 avril 2008 par laquelle le droit de préemption urbain a été délégué au maire de la commune de Solliès-Pont,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 juin 2008 par laquelle le droit de préemption urbain a été étendu aux zones UB, UC, UD et NA du plan d'occupation des sols,

Vu la délibération 16 octobre 2009 du syndicat mixte Provence Méditerranée approuvant le SCOT Provence Méditerranée,

Vu la délibération du conseil municipal du 5 novembre 2009 relative à la déclaration d'utilité publique sur le secteur des Laugiers,

Vu la délibération du conseil municipal du 24 juin 2010 par laquelle le droit de préemption urbain sur les zones UB, UC, UD et NA du plan d'occupation des sols a été délégué au maire de la commune de Solliès-Pont,

CONSIDERANT que l'EPF PACA a initié auprès du préfet du Var une procédure de déclaration d'utilité publique sur le périmètre de la zone 1NA des Laugiers sud,

CONSIDERANT qu'il convient de permettre à l'EPF PACA de mener sa mission d'opérateur foncier sur la totalité du périmètre d'intervention annexé à la convention du 9 février 2009,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé du rapporteur,

Après en avoir obtenu toutes les explications et en avoir délibéré,

A main levée et à l'unanimité de ses membres présents,

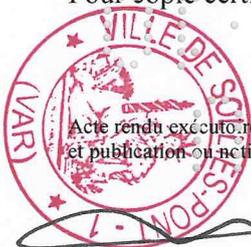
AUTORISE

Le maire à décider de la délégation au cas par cas du droit de préemption urbain de la commune ouvert par l'article L. 221-1 du code de l'urbanisme à l'EPF PACA pour l'acquisition des biens immobiliers inclus dans le périmètre annexé à la convention opérationnelle d'impulsion et de réalisation conclue le 9 février 2009 .

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme



Le maire,
Docteur André GARRON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 29 JUIN et publication ou notification du

Périmètre d'intervention EPFPACA

Annexe 1 à la convention opérationnelle d'impulsion et de réalisation

